

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

*«La morale du Sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle ne suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs»
(Extrait CNOSF sur l'éthique du sport – Vers un code de déontologie)*

Ethique et Déontologie

Longtemps, éthique, morale et déontologie furent considérées comme des termes synonymes.

Ethique et morale sont de même source puisque l'éthique est qualifiée de «*science des principes de la morale*» ou encore «*ensemble des règles de conduite*»

Quant à la déontologie, elle doit être considérée comme «*l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent un groupe, la conduite de ceux qui le constituent ainsi que les rapports entre eux-ci et leur environnement*».

L'**éthique** est donc la notion philosophique de la conduite, des mœurs et des valeurs et la **déontologie**, la mise en pratique de ces valeurs, par des codes, des règles et des préceptes.

L'Art. L.131-15-1 du Code du Sport est ainsi rédigé – « *Les Fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte d'éthique du Comité National Olympique et Sportif Français.*»

«Elles instituent en leur sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.»

Les fédérations sportives délégataires établissent la charte et instituent le comité prévu à l'article L.131-15-1 du code du sport au plus tard le 31 décembre 2017.»



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

La Gymnastique, dans toutes ses disciplines, doit être porteur des valeurs morales, humanistes et éducatives, garanties par l'adhésion de chacun, à la **Charte d'Ethique et de Déontologie de la Fédération Française de Gymnastique**.

Dans chaque composante fédérale, qu'elle soit nationale, régionale, départementale, locale, centres de formation, à l'entraînement ou en compétition, quelle que soit la hiérarchie, dirigeants et bénévoles, entraîneurs et animateurs, juges et sportifs, compétiteurs ou débutants, chaque acteur doit faire sienne, chacune des valeurs qui font de nos disciplines sportives à tout niveau, un formidable outil éducatif, un lien social et générationnel tendant à l'exemplarité.

Conformément à l'article 29-B des statuts de la FFG, la Commission Nationale Juridique et d'Ethique est chargée de veiller à l'application de la présente charte.

Les acteurs de la Gymnastique

Ce sont les gymnastes, les juges, les entraîneurs, éducateurs et animateurs, les responsables de plateaux de compétitions, les officiels, le personnel médical et paramédical, les dirigeants des associations affiliées, des organes déconcentrés, des pôles de haut niveau et de la Fédération, bénévoles ou salariés.

Toute participation à la vie fédérale, à quelque niveau, impose de se soumettre aux règles d'éthique et de déontologie de la présente charte.

L'entourage des sportifs et notre Environnement

Ce sont les accompagnateurs et les supporters, les parents, les collectivités, les partenaires, les médias, les agents sportifs et le grand public.

De même, chacun adhère, respecte, applique les principes d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Gymnastique et ne nuit pas à l'image et aux valeurs du sport.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

Nos valeurs

Le Respect
L'Honnêteté
L'Engagement
La Solidarité
La Responsabilité
Le Plaisir
L'Exemplarité

Le Respect, c'est :

Respecter les Institutions, les dirigeants, l'encadrement, les juges
Respecter ses coéquipiers et ses concurrents
Respecter les règlements
Respecter les choix de l'entraîneur et les décisions des juges
En tant que parent, observer une certaine réserve vis-à-vis de la pratique de son enfant, des décisions de l'entraîneur, des juges, des dirigeants et des sportifs, au quotidien comme en compétition
Respecter l'enfant, le jeune, l'adulte et le champion
Respecter les femmes et les hommes, les considérer à égalité

Le Respect, c'est aussi :

Respecter son engagement de sportif, de dirigeant et de bénévole, d'entraîneur et de juge.
Respecter sa parole, sa signature et les valeurs de la République
Se respecter soi-même et bannir toute tricherie

Le Respect, c'est encore :

Respecter les couleurs que l'on porte, Nation, Fédération, Club
Respecter ceux qui nous accueillent
Bannir toute discrimination afin d'offrir et de garantir à chacun, un même regard, un même accueil et les mêmes moyens, quels que soient les origines, le sexe, la religion ou les convictions politiques, sans aucune distinction ; le libre accès étant reconnu comme un principe général du droit



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

L'Honnêteté, c'est :

Savoir reconnaître ses erreurs et ses limites
Aller au bout de son engagement
Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
Assurer un jugement intègre et équitable
S'interdire tout conflit d'intérêt
Offrir aux pratiquants un enseignement et un accompagnement de qualité sans demi-mesure
S'interdire toute tricherie, refuser toute compromission, manipulation ou corruption afin d'assurer l'équité des résultats sportifs et l'égalité des chances
S'interdire tout conflit d'intérêt dans le strict respect de l'article 24 des statuts de la Fédération ou encore dans la gestion associative, par l'attribution d'avantages matériels, financiers ou autres privilèges injustifiés ou visant à corrompre telle ou telle personne
Se conformer à la réglementation sur les paris sportifs

L'Engagement, c'est :

Accomplir et assumer dans le respect de chacun et sans calcul, ses fonctions de dirigeant et de cadre
Promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes à tous les niveaux, tant dans la pratique sportive que dans l'accessibilité aux responsabilités associatives et fédérales, pour lesquelles la parité devra être respectée
Adhérer aux valeurs et aux règles collectives de la FFG, les respecter et les faire respecter
S'engager dans sa pratique et développer le goût de l'effort
Aller au bout de ses possibilités et tendre vers le meilleur



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

La Solidarité, c'est :

Respecter l'esprit d'équipe et ne pas faire faux bond
S'interdire toute critique blessante
Encourager son équipier, son camarade, son gymnaste
Partager les bons mais surtout les mauvais moments
Donner de son temps pour la vie de son association

La Responsabilité, c'est :

Être convaincu de son rôle au sein de son équipe, de son club, de sa Fédération
Se refuser de fuir devant la difficulté ou l'échec
Assumer ses erreurs et ses doutes
Rester intègre en toute circonstance
Donner à ses gymnastes le meilleur de soi-même
Se former, connaître et appliquer les règles et les règlements
Assurer le bien-être et la sécurité de tous
Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux principes du développement durable
Savoir rendre des comptes aux adhérents, aux partenaires, aux institutions dans la plus grande transparence

Le Plaisir, c'est :

La joie d'être ensemble pour construire et faire vivre son club, son équipe
Se sentir utile pour l'intérêt général, en donnant le meilleur de soi
Lorsque la progression et la réussite sont la résultante d'une pédagogie appropriée
Lorsque les résultats sont à la hauteur de l'engagement et de l'effort
Lorsque les bonheurs de chacun sont partagés par tous
Simplement, la satisfaction du travail bien fait quel que soit le résultat



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Adoptée par le Comité Directeur le 23 septembre 2017

Modifiée par le Comité Directeur le 11 décembre 2017

L'Exemplarité, c'est :

Respecter et faire respecter chacune des valeurs de la Fédération Française de Gymnastique
Inspirer la probité, la loyauté, la sincérité
Résister à un environnement hostile ou déviant
Poursuivre sa quête de femme ou d'homme responsable, tourné vers un idéal d'honnêteté et de courage, pour soi-même et par l'application et la transmission de chacune de nos valeurs.
Dire que ces valeurs ne sont pas négociables
Être celle ou celui que l'on admire, pour ses performances et ses actes mais plus encore pour ses qualités

« L'éthique c'est l'esthétique du dedans »
Pierre Reverdy (poète français)

*Si belles sont nos gymnastiques
Restons convaincus que nos valeurs participent à la construction de
l'Homme*

responsabilité
respect
solidarité
exemplarité
plaisir honnêteté
engagement



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT